

T echnicien de l' I ntervention

S ociale et F amiliale

Avec le soutien du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté

Les Fiches Métier sont éditées par la MIP de Louhans.
Responsable de la publication : Christian Marie, président
Coordination : Nathalie Coeur
Rédaction : Marlène Botelho, Clarisse Coeur
Ces informations sont fournies à titre indicatif. Elles n'ont pas de valeur légale ou réglementaire.

Mises à jour en 2023

Fiche réalisée avec la collaboration de formateurs et de professionnels

Fonctions



Les TISF (technicien de l'intervention sociale et familiale) sont des travailleurs sociaux, titulaires d'un diplôme de niveau IV (équivalent au Bac), qui interviennent essentiellement à domicile auprès de familles et de personnes pour les accompagner vers plus d'autonomie au travers de tous les aspects pratiques du quotidien (organisation du ménage, de la lessive, entretien du logement, élaboration de menus, préparation de repas...). A travers ces activités, ils assurent un rôle éducatif, de soutien à la parentalité et d'accompagnement social.

Public



Essentiellement des familles dont les enfants ont de moins de 14 ans. Quelques exemples :

- Suite à une grossesse : grossesse pathologique, naissances multiples, dans une famille nombreuse, grossesse précoce...
- Suite à un changement familial : séparation, décès, incarcération...
- Suite à des difficultés rencontrées par les parents : surmenage, dépression, alcoolisme, endettement, grand isolement...
- En cas de placement des enfants (avant, pendant pour les visites et après)
- Suite à une hospitalisation (d'un enfant ou d'un parent) : accident, maladie, hospitalisation en hôpital psychiatrique...
- En cas de violences : violences conjugales, maltraitance...



La majorité des TISF interviennent au domicile des personnes, mais on les trouve de plus en plus dans les structures d'hébergement et des établissements médico-sociaux.

Il peut aussi intervenir auprès de jeunes, de personnes handicapées, de personnes en difficultés sociales...

Beaucoup de familles monoparentales, de personnes en grande précarité et/ou avec des troubles psychiatriques.

Les heures prescrites dans le cadre des missions de protection de l'enfance ont connu une augmentation de 20% en Saône-et-Loire en 2015.

La présence d'un TISF peut être imposée : il faut rassurer, écouter, expliquer...

Quelques exemples (développés p4) : en MECS, dans un foyer d'hébergement, dans un ESAT...

Agathe, coordinatrice d'un service TISF et Delphine, TISF

L'association

L'association qui emploie Agathe et Delphine compte actuellement 11 TISF qui interviennent sur une grande partie de la Saône-et-Loire, surtout dans les zones rurales : 4 dans le Brionnais-charolais, 5 sur la Bresse chalonnaise et 2 dans le Mâconnais. Une autre structure intervient plutôt en zone urbaine.

Agathe : « sur les 11 salariées, 2 seulement sont à temps plein. Pour les 9 autres, certaines ont choisi d'être à temps partiel, 2 ont même un autre emploi toujours dans le domaine de l'enfance. Il faut bien insister auprès des futures TISF sur le nombre de kms parcourus et le temps passé en voiture. Avoir le permis est indispensable notamment en zone rurale ! Les familles ont souvent des problèmes de mobilité, il faut les accompagner en courses, chez le médecin, au tribunal... Sur 1 mois, les 11 TISF cumulent 796 kms uniquement pour les déplacements des familles. »

Delphine : « mon secteur est vaste : la Bresse, Chagny, Tournus, Chalon... Je fais donc beaucoup de kilomètres pour accompagner les différentes familles dont je m'occupe, mais mes interventions sont, dans la mesure du possible, regroupées sur un même secteur. Je travaille presque à temps plein (144h par mois). Mon temps de travail est réparti entre mes interventions à domicile et les temps consacrés aux écrits et aux réunions. J'interviens aussi une fois par semaine dans une CAF où je suis Conseillère Numérique : j'aide les allocataires à utiliser les ordinateurs mis à disposition (utiliser le site de la CAF, faire une simulation d'aide, consulter son dossier, écrire un mail...). »

Les financeurs

Agathe : « nous avons deux types de financeurs : la CAF (ou la MSA) et les services du Conseil Départemental. Des familles allocataires de la CAF peuvent bénéficier de l'intervention d'une TISF. Mais la prestation n'est pas entièrement gratuite et le coût varie en fonction de leur quotient familial, ce qui peut représenter un frein. Elles entendent souvent parler de nous par la CAF. Cela concerne plutôt un besoin ponctuel suite à une maladie, un décès... Ce ne sont pas forcément des familles en grandes difficultés, mais le fait d'intervenir

Les prescripteurs et financeurs

Les interventions des TISF sont en général financées par :

- **Le Conseil Départemental à travers 2 services :**
 - L'ASE (aide sociale à l'enfance) lorsqu'on pense qu'un enfant est en danger (risque de placement, violences...)
 - La PMI (protection maternelle infantile)
- **La CAF** dans le cas d'une surcharge momentanée des tâches ménagères et éducatives au sein de la famille
- **La Sécurité sociale et MSA** pour tous les événements en rapport avec les enfants : naissance multiple, maladie ou accident d'un enfant, aide passagère à une famille nombreuse ou une famille en difficulté (décès d'un parent, séparation...), grossesse compliquée...
- Certaines **mutuelles et assurances**

Les prescripteurs, en accord avec les employeurs des TISF, établissent un contrat par famille (nombre d'heures, durée de l'intervention...).

Les personnes sont suivies sur une période plus ou moins longue en fonction de la situation, de la durée de la prise en charge financière...

Les domaines d'intervention

Ne pas confondre avec l'auxiliaire de vie sociale ou les aides à domicile qui interviennent aussi à domicile mais pour faire certaines tâches du quotidien dans le cadre d'une difficulté matérielle de courte durée (ménage, préparation des repas...).

Le TISF intervient dans le cas de difficultés sociales ou éducatives nécessitant une prise en charge plus longue. Il se sert de ces activités comme support, le but est d'accompagner la famille à faire pour renforcer son autonomie et non pas à faire à leur place.

Tout dépend de la structure, du public et des besoins. A domicile, 70% des interventions concernent l'entretien du cadre de vie, la garde d'enfants, l'aide aux courses...

- Les objectifs sont :
 - De développer l'autonomie de la famille
 - De reconstruire le lien entre parents et enfants, donner de meilleures conditions de vie
 - D'éviter les situations dramatiques comme le placement des enfants
- Son rôle est :
 - De soulager et soutenir la famille en assumant le quotidien et en mettant en place une organisation matérielle
 - D'apporter une aide éducative
 - De favoriser l'ouverture vers l'extérieur et une meilleure insertion sociale
 - D'apporter un soutien psychologique

Activités quotidiennes

- Préparation des menus, des repas, faire les courses...
- Entretien du logement (ménage, vaisselle...), du linge (lavage, repassage, pliage...)

Activités administratives

- Conseil sur les règles de gestion du budget familial courant, suivi des factures...
- Tri des papiers
- Accompagnement dans des démarches administratives, en collaboration avec d'autres travailleurs sociaux (CESF, Assistant de service social...), auprès du propriétaire du logement, de Pôle Emploi, des assurances, des banques, des impôts...

Le TISF s'appuie sur les ressources existantes : financières, capacités et savoir-faire des parents...

Ses accompagnements lui permettent de repérer les besoins de la famille : relations parents/enfants difficiles, isolement, problèmes scolaires, manque d'organisation ou d'autonomie, difficultés à lire et à écrire (également pour les parents)...

Par exemple : aider une femme enceinte à s'occuper des autres enfants (les nourrir, les laver, les habiller...).

Le TISF a toujours un objectif professionnel. Par exemple lors de la préparation d'un gâteau, il aborde différentes notions : hygiène, organisation, diététique, cuisine...

permet parfois de détecter des problèmes éducatifs, sociaux ou financiers. Nous rencontrons très peu de familles sans aucun souci.

Une bascule a eu lieu il y a 10 ans : 90% de nos interventions se font à la demande du Conseil Départemental (ASEF). La demande émane du travailleur social du secteur : puéricultrice de PMI, sage-femme, éducateur spécialisé, assistant de service social... C'est lui qui propose à la famille de faire intervenir une TISF. Les familles me contactent, j'explique bien notre rôle pour éviter les malentendus sur l'aide que nous apportons. Par exemple, une TISF n'est pas une femme de ménage ! Si la famille accepte, nous mettons en place une intervention pour 6 mois avec des objectifs précis à atteindre. Ce travail est toujours fait en lien avec le travailleur social. L'idéal est d'organiser une 1ère rencontre avec le travailleur social, la famille et nous, même si malheureusement ce n'est pas toujours possible. »

Les familles aidées

Delphine : « je n'interviens que s'il y a des enfants : des bébés, même si ce n'est pas la majorité, jusqu'aux enfants de 13 ans, voire 16 ans dans le cadre de la CAF. Ce sont en majorité des familles monoparentales, beaucoup de mamans mais aussi de plus en plus de papas seuls, qui rencontrent de grandes difficultés : problèmes éducatifs, isolement social, surendettement, chômage, violences conjugales, alcoolisme, problème de mobilité, sortie d'incarcération... Elles sont souvent sur le point de perdre pied. Je suis quelquefois la dernière alternative avant le placement des enfants en foyer. Avant, je pouvais intervenir pour aider ponctuellement une maman, sans difficultés particulières, avec une jambe dans le plâtre, aujourd'hui non, c'est une auxiliaire de vie qui interviendra. Nous sommes trop peu nombreuses et il y a toujours plus de demandes pour des familles en grande précarité. »

Agathe : « beaucoup de familles ont des difficultés financières. Elles ont basculé lorsqu'un des parents a perdu son travail, mais ont gardé des habitudes de consommation qui ne correspondent plus à leurs nouveaux revenus. Elles ont la plupart du temps une très mauvaise gestion de leur budget. Par exemple, même s'il y a des problèmes financiers, chacun a un téléphone, souvent le dernier sorti, il y a des écrans dans toutes les pièces... »

Mais aucune famille ne se ressemble, à chaque fois il faut prendre le temps de la connaître, de voir où se situent les problèmes... Les cas de maltraitance ne sont heureusement pas systématiques : les 3/4 du temps, il s'agit plus de négligences éducatives et de manque de cadre. Le reste se partage entre cas de violences et situations d'addiction. Nous pouvons rencontrer tous les cas de figure : une famille avec un logement très sale comme un parent très maniaque qui empêche son enfant de bouger et de jouer pour ne pas salir. La TISF doit vraiment prendre sur elle pour s'adapter

● Aide éducative et soutien à la parentalité

- Aide aux devoirs
- Rappel des règles en matière de vie en collectivité, de politesse, de respect, de la place parents/enfants...
- Sensibiliser les parents à l'éveil de leur(s) enfant(s), préparation à l'accueil d'un bébé, suivi médical des enfants, socialisation des enfants...
- Organisation de la vie familiale, rythme de vie, de sommeil...

● Activités de soutien et accompagnement social

- Soutien des parents et des enfants lors d'un placement (vivre la séparation, préparer le retour à la maison...)
- Surveillance et garde ponctuelle des enfants pour libérer du temps aux parents (rendez-vous médicaux...)
- Écoute et empathie face à des situations comme la déprime, les violences conjugales, les angoisses par rapport au rôle de parent, les peurs des enfants, la mauvaise estime de soi, la solitude...
- Préparation des parents lors de rencontres avec d'autres professionnels : professeur, médecin, personnel de la halte-garderie, assistant de service social, éducateur spécialisé, référents d'associations caritatives...
- Accompagnement vers l'insertion sociale et professionnelle
- Accompagnement lors de sorties afin de favoriser les rencontres avec d'autres familles, des professionnels, des associations...

● Des actions collectives

Un TISF met en place (seul ou en équipe) des actions collectives pour des groupes de femmes, des familles, des parents, des jeunes...

Le but est de faire se rencontrer les gens, de provoquer des échanges, de rompre l'isolement, d'apporter des informations pratiques...

Il peut s'agir d'activités (cuisine, couture, soins esthétiques, sorties, jeux...) ou de rencontres thématiques (la diététique, la santé, l'emploi, les relations parents/enfants, le budget...).

🌀 En dehors des interventions

- Participation à l'élaboration des projets des personnes accompagnées
- Evaluations et rédaction de bilans (beaucoup d'écrits notamment des rapports aux Juges, des synthèses sur les situations des familles)
- Participation à des réunions d'équipe
- Travail partenarial important

Un TISF doit apporter son soutien tout en gardant une certaine distance pour ne pas être trop affecté et ne pas, par une implication trop grande, « freiner » les progrès de la famille.

Le TISF doit sans cesse revaloriser les familles dans leurs choix pour qu'elles se sentent en confiance. Il doit être dans une démarche positive et dynamique.

Il a un rôle préventif ! Il alerte les autres professionnels sur des risques de maltraitance, des signes de négligence, une situation de surendettement...

Le TISF est là pour montrer, expliquer pour que les personnes apprennent ou réapprennent.

Il encadre les droits de visite lorsque la garde de l'enfant est retirée aux parents.



Son temps de travail ne se résume pas à ses interventions dans les familles.

et ne pas être dans le jugement. De la même façon, elle n'aura pas la même approche avec un papa ou une maman qui ont des façons différentes de faire.

Nous ne sommes pas toujours aidés : certains travailleurs sociaux sont un peu réticents à nous communiquer des informations qui sont pourtant essentielles pour une prise en charge efficace. Une TISF peut arriver dans une famille sans savoir qu'il y a des problèmes de violence, d'alcoolisme... C'est vraiment problématique pour la sécurité de nos professionnelles mais aussi pour un travail plus efficace. Heureusement les 2/3 des travailleurs sociaux reconnaissent l'importance du travail des TISF. Nous avons chacun nos missions, mais un même objectif, il faut donc réussir à travailler ensemble. Les TISF ont aussi une obligation de discrétion. Un travailleur social qui vient en visite 1h dans la famille ne verra pas les mêmes choses qu'une TISF qui participe au quotidien des familles. Les parents savent faire illusion pendant 1h, mais au-delà ça devient compliqué. Une TISF a aussi accès à toutes les pièces, elle va dans la cuisine, la salle de bain... C'est pour ça que certaines fois le ressenti n'est pas le même chez la TISF, elle va au plus près de l'intimité des personnes. »

Delphine : « il faut être solide psychologiquement. Heureusement, je bénéficie de réunions d'équipe de 4h tous les mois : nous évoquons les situations, les problèmes... Sur notre secteur nous passons en revue les 53 familles, nous insistons beaucoup sur les nouvelles familles. Nous avons 6 séances par an d'analyse de la pratique, nous pouvons aussi avoir un accompagnement individuel. »

Les temps d'intervention

Agathe : « nous commençons par une phase d'observation de quelques semaines qui peut se solder par un placement. L'idée est de laisser leur chance aux parents. Une TISF intervient en général 2 heures, 2 fois par semaine dans la même famille. Plusieurs TISF peuvent se relayer pour une présence plus importante. C'est vraiment en fonction des difficultés, des objectifs à atteindre et des disponibilités. Actuellement nous avons une maman de 7 enfants qui reçoit notre visite 3 à 4 fois par semaine. Avant, les TISF restaient plutôt 3-4h, mais ce n'est plus possible pour pouvoir répondre à toutes les demandes. Il est préférable de venir plusieurs fois, mais moins longtemps. »

Une intervention peut prendre fin pour plusieurs raisons : la famille déménage, les enfants sont trop grands, la famille va mieux, les enfants sont placés...

Agathe : « Nous arrêtons aussi lorsque les parents ne nous paient plus pendant plusieurs mois ou lorsque la situation devient dangereuse. Nous avons d'ailleurs un droit de retrait même s'il est rarement mis en place. »

Delphine : « mon amplitude horaire est assez importante : dès le matin avant le départ à l'école, le midi et le soir jusqu'à 18h30. Je vois en général 4 familles par jour. C'est un

Le travail en structure

● Exemple dans un Foyer d'hébergement

Les personnes handicapées qui travaillent en ESAT (établissement et service d'aide par le travail) sont souvent logées au sein d'un foyer. Le TISF est là en accompagnement le matin (pour le lever, l'habillage, le petit-déjeuner...), mais aussi les soirs et les week-ends (aide dans les tâches quotidiennes, accompagnement lors de rendez-vous...).

● Exemple dans un CHRS

Un CHRS (centre d'hébergement et de réinsertion sociale) accueille des personnes et des familles connaissant de graves difficultés (familiales, de logement, de santé, d'insertion...) en vue de les aider à retrouver leur autonomie. Un TISF accompagne les personnes dans la gestion quotidienne de leur appartement, des parties communes... Il anime des actions collectives.

● Exemple dans un service AEMO

Un service AEMO (aide éducative en milieu ouvert) a pour objectif de protéger les enfants vivant dans leur milieu familial et interviennent à la demande de l'ASE ou du Juge des Enfants. Il effectue des démarches auprès des institutions, anime des groupes (parents ou enfants)...

Il peut intervenir dans :

- Un foyer d'hébergement lié à un ESAT
- un CHRS
- Un IME (institut médico-éducatif) ou un IMPro (institut médico professionnel)
- une MECS (maison d'enfants à caractère social)
- un foyer d'hébergement pour personnes âgées ou handicapées
- un SAVS (service d'accompagnement à la vie sociale)
- un CADA (centre d'accueil pour demandeurs d'asile)
- une crèche parentale
- un FAM (foyer d'accueil médicalisé)
- Un GEM (groupement d'entraide mutuelle)
- Un Centre maternel
- Un foyer pour femmes ayant subi des violences conjugales...

Conditions de travail



• Dans une association d'aide à domicile :

- Horaires assez flexibles (avec un planning d'intervention établi à l'avance (mais souvent modifié par des annulations ou des urgences). Le TISF intervient surtout lorsque les enfants ne sont pas à l'école (matin, midi, soir, mercredi et samedi). Le reste du temps, il participe à des réunions, des formations. Il a aussi beaucoup d'écrits à rendre (rapport pour le Juge par exemple).
- 2 à 3 interventions par jour (souvent avec un découpage matin et après-midi).
- Le métier s'exerce seul au domicile, mais avec le soutien d'une équipe.
- Le TISF a des liens réguliers avec d'autres partenaires qui interviennent auprès des familles : collègues TISF qui interviennent dans la même famille par ex, des auxiliaires de vie (maintenant titulaires du DEAES), des assistants de services sociaux, des éducateurs spécialisés...

• Dans un établissement :

- Horaires en fonction du type d'établissement
- Travail au sein d'une équipe pluridisciplinaire : AMP, Moniteur éducateur...

- Les situations peuvent être difficiles à vivre au quotidien : maladie, précarité, violence, alcoolisme, grande détresse, situation de deuil (personnes en fin de vie)... Mais, cela se travaille en équipe (analyse de la pratique...).

Salaire

- Dans la convention collective de l'aide à domicile : 1 726, 98€ brut au 01/08/19
- Dans la Fonction Publique Territoriale : 1 537, 02€ brut en 2017

métier très prenant qui exige un véritable engagement de ma part et beaucoup de disponibilité pour les familles. »

Les objectifs à atteindre

Agathe : « les demandes concernent essentiellement une aide à la parentalité pour résoudre des problèmes éducatifs. Le rôle d'une TISF est de recréer du lien entre parents et enfants, le consolider, redonner les bases sur le rythme des enfants, les repas, le sommeil... En donnant un cadre, elle travaille sur l'autonomie, sur la confiance, sur la communication... »

Delphine : « l'organisation de la vie domestique n'est qu'un support. En général, les mamans ou les papas sont un peu dépassés par les événements, je les aide à reprendre les choses en main. Je leur distille des conseils très simples sur le tri des vêtements, la gestion du budget, l'hygiène... Le fait d'intervenir à domicile me permet de les observer dans leur quotidien et de déceler les besoins majeurs : certaines familles ont surtout besoin d'aide au niveau de leur organisation matérielle, beaucoup souhaitent parler... Je m'adapte, car je peux intervenir dans de nombreux domaines : ménage, notions de diététique, d'hygiène, d'éducation, gestion du budget, sans oublier le rôle de confident et de relais avec l'extérieur. »

Une intervention le soir et pendant les repas

Agathe : « les TISF interviennent de plus en plus sur les temps des repas, les mercredis et les débuts de soirée, après la sortie de l'école, car nous avons beaucoup de demandes pour du soutien scolaire. Par contre le matin, elles commencent plus tard, les familles n'aiment en général pas trop les voir avant 10h30. Le soir, les parents comme les enfants sont plus tendus, fatigués par leur journée. Ils sont moins patients, les conflits éclatent plus facilement.

Pour les repas, l'idée est que tous les membres de la famille mangent ensemble autour d'une table, sans la télé allumée ou chacun en train de manger dans une pièce devant un écran car le problème du temps passé sur les écrans, et notamment sur les réseaux sociaux par les parents, devient de plus en plus préoccupant. On communique plus sur les réseaux sociaux qu'avec sa propre famille. »

Les repas sont importants car ils donnent des repères, les enfants ont besoin de respecter un certain rythme. C'est surtout un moment de partage où parents et enfants peuvent communiquer.

Delphine : « pour les devoirs, j'aide les enfants du CP jusqu'à 12-13 ans. Certains parents ne suivent pas du tout ce qu'ils font à l'école. Ils sont parfois réticents car ils s'en sentent incapables, je dois donc les encourager à participer. C'est une manière de les valoriser aux yeux de leurs enfants. C'est aussi le moyen de détecter d'éventuels problèmes aussi bien chez les parents que

Qualités requises



- Equilibre psychologique et capacité à travailler avec des personnes en difficultés sociales (l'essentiel du public d'un TISF)
- Aptitudes pour effectuer les tâches de la vie quotidienne
- Capacités d'adaptation : chaque intervention est différente
- Ne pas porter de jugement, mais respecter le mode de vie des familles
- Sens de l'organisation, des responsabilités et autonomie
- Calme et patience : les progrès des familles sont parfois très lents. La famille peut aussi ne pas accepter facilement la présence du TISF

- Capacités rédactionnelles (écrits à rendre au Juge par exemple)
- Qualités relationnelles (notamment avec les enfants), pédagogie, tact et discrétion
- Qualités d'observation et d'évaluation des situations : analyse d'une situation, rédaction de notes...
- Résistance physique et nerveuse car c'est un métier usant (travaux ménagers, difficultés sociales des familles)
- Posséder le permis de conduire et un véhicule est indispensable en zone rurale

Connaissances dans de nombreux domaines : règles d'hygiène, de sécurité, diététique, techniques culinaires de base, gestion de budget...

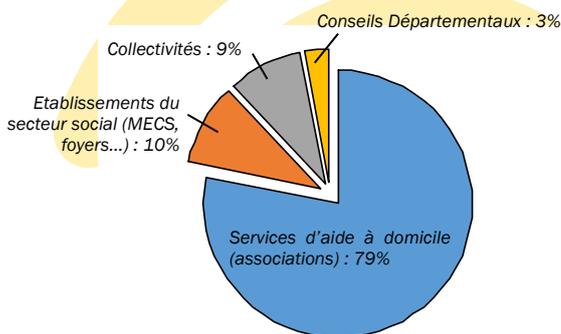


Marché de l'Emploi



- 8 000 TISF environ en France, 395 diplômés en 2014 hors VAE.

Les débouchés



- Forte demande surtout dans les associations d'aide à domicile qui rencontrent des difficultés pour recruter car :
 - Peu de personnes formées (méconnaissance du métier), certaines associations peuvent faire appel à d'autres professionnels (qui complètent leurs connaissances) faute de TISF
 - Les TISF se tournent de plus en plus vers des postes en établissement
 - Des situations de plus en plus difficiles à domicile et beaucoup de kms en voiture, notamment en zone rurale
 - Des départs à la retraite

Trouver un poste

- A la suite des stages lors de la formation et par le bouche-à-oreille
- Sur le site de Pôle Emploi en tapant le mot-clé « technicien d'intervention sociale et familiale » ou « TISF »
- Dans la Fonction Publique Territoriale (pour travailler dans les communes, les Conseils départementaux, les CCAS...) :
 - Concours « d'Agent social de 2ème classe »
 - Recrutement sans concours « d'Agent social » : offres sur <https://www.cap-territorial.fr> (pour la Bourgogne Franche-Comté) et <https://www.emploi-territorial.fr> (pour Auvergne Rhône-Alpes)

- Métier majoritairement féminin (93, 5% de femmes en formation en 2014, quelques hommes qui exercent en structure).
- Des postes proposés en CDI (57%) ou en CDD (41%), à temps plein (53%) mais aussi beaucoup à temps partiel (44%).

Les postes en structure sont en développement. Le travail des TISF est complémentaire à celui des Moniteurs Educateurs notamment car ils apportent un vrai plus sur la gestion du quotidien.

Dates des concours sur www.mip-louhans.asso.fr (rubrique « Concours »)

chez les enfants : une difficulté à lire, à parler... Pour les plus grands, je leur donne surtout une méthodologie pour les aider à s'organiser. Je peux les aider à réviser ou à faire des recherches sur internet.

Pour les repas, j'encourage les parents à cuisiner des légumes et pas seulement des pâtes ou des pommes de terre. Nous faisons la préparation ensemble. Je suis très présente au moment des repas, notamment lorsque les enfants ont des problèmes liés à l'alimentation (refus de manger, anorexie...).

Prendre le temps

Delphine : « en général, mon intervention est plutôt bien perçue, même s'il faut du temps pour que la confiance s'installe. C'est plus difficile lorsque je suis imposée, par exemple dans des familles où les enfants risquent d'être placés en foyer. J'explique mon rôle et le soutien que je peux apporter. Mon objectif est d'apporter des solutions au quotidien pour permettre à la famille d'évoluer vers une plus grande autonomie. C'est un travail de longue haleine. Plusieurs mois sont généralement nécessaires pour obtenir des résultats. On avance petit à petit. On n'arrive pas dans une famille en espérant tout changer du jour au lendemain. C'est un métier où il faut se montrer patient et ne pas avoir peur de se répéter. »

Agathe : « on voudrait toujours que ça avance, mais il faut faire avec les moyens de la famille, pas seulement financiers, mais aussi intellectuels... Malheureusement, nous pouvons accompagner certaines familles pendant plus de 10 ans, jusqu'à ce que l'âge des enfants ne permette plus de bénéficier d'une prise en charge. Le plus dur c'est lorsque nous devons aider un parent dont nous nous sommes occupés lorsqu'il était enfant. Nous rencontrons aussi des parents hostiles qui ne nous ouvrent pas : ils sont dans le déni et pensent ne pas avoir de problèmes. La porte va être ouverte pendant une semaine et fermée à la TISF la semaine d'après ! C'est compliqué, vu le nombre de demandes et les kms, je ne peux pas me permettre qu'une TISF trouve porte close. Certains parents ont aussi des comportements limites avec les TISF : tentatives de manipulation, violences... La TISF, de son côté, ne doit pas tomber dans le copinage mais toujours garder une posture professionnelle. Par exemple on ne devient pas ami sur Facebook. Ce n'est pas toujours facile surtout avec des familles accompagnées pendant longtemps. Je dois parfois un peu recadrer, mais elles savent très bien quelles sont les limites. »

Avant d'envisager toute autre action, **Delphine** doit parfois tout reprendre à zéro : « j'arrive souvent dans des logements très sales où les vêtements et la nourriture traînent par terre. Il faut plusieurs mois pour faire place nette et aider la famille à reprendre de bonnes habitudes. Réorganiser une maison, la nettoyer n'est qu'un premier pas. C'est aussi ma porte d'entrée dans les familles. Petit à petit, je discute avec la maman, elle participe avec moi. Une relation de confiance se noue et me permet d'aborder des thèmes plus douloureux dont elles ont du mal à parler dans le bureau d'une assistante de service social ou d'une psychologue. Je leur prête une oreille attentive,

Diplôme d'Etat de Technicien de l'intervention sociale et familiale de niveau IV (Bac), accessible dans le cadre de la VAE.

Conditions d'inscription

- **Aucun diplôme n'est exigé**, mais une sélection est organisée par les centres de formation.
- Niveau d'études le plus élevé lors de l'accès à la formation en 1ère année en 2014 :
 - 32% diplôme inférieur au Bac
 - 52% diplôme équivalent au Bac
 - 10% diplôme équivalent à un Bac+2
 - 6% diplôme minimum Bac+3
- Formation possible en voie directe, en situation d'emploi (notamment en alternance) ou dans le cadre de la VAE.

Arrêté du 25/04/06
Circulaire DGAS du 28/08/06

En 2014, sur les 551 inscrits en 1ère année en France :

- 1 en apprentissage et 19 en contrat de professionnalisation
- 27 salariés en CIF
- 36 dossiers recevables en VAE (9 validations totales et 11 partielles)

Concours d'entrée

- 1 épreuve écrite d'admissibilité (2h) pour vérifier le niveau de culture générale et les aptitudes à l'expression écrite des candidats. La nature exacte de cette épreuve est propre à chaque organisme de formation.
- 1 épreuve orale d'admission (20 minutes) pour apprécier l'aptitude et la motivation des candidats.

Des annales des épreuves écrites des années précédentes sont disponibles sur le site de l'IRTESS (www.irtess.fr/nos_formations/tisf/admission/annales_epreuves_ecrites)

Sont dispensés de l'épreuve écrite d'admissibilité les candidats :

- Justifiant d'un diplôme de niveau IV minimum (Bac)
- Lauréats de l'institut du service civique

Durée : 18 à 24 mois

Programme

- La **formation théorique** de 950h comprend 6 DF (domaines de formation) :
 - DF1 « **Conduite du projet d'aide à la personne** » (270h) : éclairages juridiques et philosophiques, questions d'éthique et de déontologie, enseignements axés sur la psychologie du développement, méthodologie d'intervention individuelle et collective...
 - DF2 « **Communication professionnelle et travail en réseau** » (100h) : appréhender les limites du champ d'intervention, les collaborations sur le terrain...
 - DF3 « **Réalisation des actes de la vie quotidienne** » (150h) : apports sur l'hygiène, le cadre de vie, les mesures de prévention en matière de santé, l'alimentation notamment du jeune enfant et de l'adolescent, ateliers pratiques (entretien et restauration de vêtements, réalisation de repas adaptés)
 - DF4 « **Transmission des savoirs et techniques nécessaires à l'autonomie des personnes dans leur vie quotidienne** » (150h) : éléments de connaissance sur le budget familial, questionnement sur l'interculturalité...
 - DF5 « **Contribution au développement de la dynamique familiale** » (150h) : repérer les différents modèles familiaux de notre société, les courants de la sociologie, le développement de l'enfant et sa construction identitaire, le droit de la famille et la protection des personnes vulnérables...
 - DF6 « **Accompagnement social vers l'insertion** » (130h)
- La **formation pratique** de 1 155h prend la forme de 4 stages minimum à effectuer dans au moins 2 structures différentes dont une avec intervention au domicile des personnes aidées. Les stages sont en lien avec les DF1 (420h), 4 (420h), 5 (175h) et 6 (140h).

Pour aller plus loin :

- « DETISF domaines de compétences 1 à 6 » aux éditions Vuibert, ouvrage collectif coordonné par A. Fostel (2016, 15,90€)
- « Technicien de l'intervention sociale et familiale : un travailleur social de proximité » aux éditions Erès de B. Bonamy (2016, 13,50€)

Les candidats déjà en poste de TISF doivent effectuer au moins un stage hors de leur structure auprès d'un public différent.

Le nombre de stages peut varier d'un organisme à un autre.

sans aucun jugement. Une maman a mis plusieurs mois avant de m'avouer que son mari était alcoolique. Une autre m'a confié qu'elle avait fait une fausse couche qu'elle n'arrivait pas à oublier. Ces informations m'aident à comprendre les familles et à mieux les conseiller et les orienter vers d'autres professionnels. »

Agathe : « nous avons eu le cas d'une famille qui ne sortait pas ses poubelles. La TISF a parlé aux parents pour essayer de comprendre et expliquer les risques. Par contre, ce n'est pas à elle de descendre les poubelles même si elle peut aider le parent à le faire. Nous avons aussi eu une famille dont le logement était encombré et sale. Deux TISF sont intervenues pour faire le vide et participer au nettoyage. Malheureusement quelques semaines plus tard, c'était à nouveau dans le même état. On ne peut pas éternellement recommencer. »

Surtout du soutien à la parentalité

Delphine : « 90% de mon temps est consacré au soutien à la parentalité. Je peux intervenir dès la naissance pour aider une mère à créer un lien avec son enfant, lui apporter des conseils en matière d'alimentation, d'éveil, de sommeil, d'hygiène, lui apporter un certain nombre de bases éducatives. L'ASE peut demander l'intervention d'un TISF par exemple lorsqu'un enfant ne parle toujours pas à 3 ans.

J'utilise beaucoup le jeu, c'est un formidable outil qui permet aux enfants comme aux parents de participer. Et malheureusement, le jeu est peu utilisé, toujours à cause de cette omniprésence du numérique. Un bébé peut rester toute la journée dans son parc avec la télé en face de lui. On a même retrouvé une tablette dans un berceau ! »

Le lien est parfois fragile. Un jour, un enfant m'a demandé pourquoi sa maman ne l'aimait pas. Nous avons beaucoup parlé et j'ai également discuté avec la maman qui ne se rendait absolument pas compte de la détresse de son enfant. Participer à une activité avec son enfant, c'est le moyen de lui montrer son affection, mais aussi de libérer la parole.

Je suis là pour poser un cadre : d'un côté, j'explique aux enfants qu'ils ne doivent pas se battre, casser leurs jouets, monter sur la table... De l'autre côté, je donne des conseils aux parents pour se faire respecter sans crier sans cesse. Les parents doivent assumer leur rôle et ne pas donner aux enfants des responsabilités qui ne sont pas de leur âge. Par exemple, ils ne doivent pas décharger une trop grosse part du travail ménager sur la grande sœur à qui on attribue le rôle de la petite maman. C'est encore plus vrai après un placement, temporaire ou définitif, où chacun a besoin de trouver sa place. Dans ce cas, je discute beaucoup avec l'éducateur qui suit les enfants, mon intervention n'est pas isolée. »

Une grande polyvalence

Agathe : « une TISF peut accompagner un parent dans ses démarches

● Dispenses de DF

	Sélection	Formation
Bac Pro ASSP	Dispense de l'épreuve écrite	*
Bac Pro SAPAT	Dispense de l'épreuve écrite	*
Bac Pro Services de proximité et vie locale	Dispense de l'épreuve écrite	Dispense du DF2 et pour ceux ayant validé l'option « activités de soutien et d'aide à l'intégration » dispense du DF6
Bac Pro Services en milieu rural	Dispense de l'épreuve écrite	Dispense du DF2
BEATEP « activité sociale et vie locale »	Dispense de l'épreuve écrite	Dispense du DF2
BPJEPS Animation sociale	Dispense de l'épreuve écrite	Dispense du DF2
CAFME ou DEME (diplôme de Moniteur Educateur)	Dispense de l'épreuve écrite	Dispense des DF1, 2 et 6
DEAES (quelle que soit la spécialité)	<i>Pas de dispense</i>	*
DEAMP (aide médico-psychologique)	<i>Pas de dispense</i>	<i>Uniquement des allègements mais pas de dispenses</i>
DEAVS	<i>Pas de dispense</i>	Dispense du DF3
Diplôme d'Etat d'Assistant familial	<i>Pas de dispense</i>	Dispense du DF5
Mention Complémentaire Aide à domicile	<i>Pas de dispense</i>	Dispense du DF3
Titre professionnel Assistant de Vie	<i>Pas de dispense</i>	Dispense du DF3
Titre professionnel Assistant de Vie aux familles	<i>Pas de dispense</i>	*

* La liste des diplômes permettant de bénéficier de dispenses de formation n'a pas été mise à jour depuis plusieurs années et n'inclut donc pas un certain nombre de diplômes. N'hésitez pas à contacter les écoles qui solliciteront la DRJSCS pour savoir si vous pouvez bénéficier de dispenses.

! A Signaler : possibilité d'exercer le métier avec un BTS ESF.

◎ Evolution après le TISF

Un TISF peut bénéficier de certaines dispenses :

- Pour le diplôme de Moniteur Educateur : dispense de l'épreuve écrite de sélection et de certains modules de formation (2 modules sur 4 : DF2 et DF4).
- Pour les diplômes d'Educateur de jeunes enfants et d'Educateur spécialisé : uniquement des allègements, donc obligation de passer les épreuves qui correspondent aux allègements.

professionnelles, administratives, l'aider à mettre à jour ses dossiers CAF, RSA... Certaines familles ne ramassent leur courrier qu'une fois par semaine ou ne l'ouvrent pas. La TISF peut les aider à faire le tri, à suivre leurs factures, du classement administratif avec des trieurs... Une TISF est très polyvalente : c'est une généraliste capable d'apporter une aide dans de nombreux domaines. Elle doit aussi se faire accepter par tout le monde : elle doit être à l'aise avec les enfants de tous âges, et avec les parents. »

Redonner confiance

La plupart des parents que rencontre **Delphine** se sous-estime : « j'essaie de les motiver et de les aider à élaborer des projets d'avenir. L'objectif n'est pas forcément de trouver un emploi, mais d'abord de passer le permis, de sortir, de ne plus se laisser influencer par d'autres membres de la famille. Certaines femmes subissent des violences conjugales. Je leur explique que c'est interdit par la Loi, qu'il faut trouver une solution. J'ai vraiment un rôle important d'écoute, les parents ont beaucoup besoin de parler, ils ont besoin d'un soutien moral important. »

Rompre l'isolement

La plupart des familles souffrent d'un grand isolement, notamment parce que les parents ne possèdent pas toujours le permis ou une voiture.

Delphine : « je les accompagne alors avec mon véhicule à différents rendez-vous : pour les courses, les démarches administratives... Mon objectif est toujours de favoriser leur autonomie. Je peux les aider à prendre rendez-vous, les emmener, mais une fois là-bas je n'entre pas. Certaines mères ne font aucune démarche parce qu'elles ne veulent pas quitter leurs enfants. Je les encourage à les confier à la halte-garderie quelques heures afin qu'elles gardent un peu de temps pour elles. Je peux également garder les enfants pendant que la maman va voir son mari en prison, fait des courses, va chez le médecin... Je les ouvre sur l'extérieur car ils connaissent souvent mal les professionnels ou les structures qui pourraient les aider. Je les accompagne aux Restos du Cœur, au Secours populaire... Je les encourage à prendre rendez-vous avec le médecin, un psychologue, un conseiller conjugal...

Je ne fais presque plus d'actions collectives, faute de financements, mais je continue d'organiser avec mes collègues une sortie chaque été dans un parc de la région. Les mamans se rencontrent et peuvent échanger leurs expériences, les enfants s'amuse. Je propose aussi des journées récréatives pendant les vacances pour regrouper plusieurs familles. On se donne rendez-vous dans une plaine de jeux pour goûter. C'est une façon de rompre l'isolement. »

Les visites en présence d'un tiers

Delphine : « je travaille certains samedis matin car je suis présente pour les visites médiatisées (visites qui doivent se passer en



	IRTESS 2 rue du Professeur Marion 21000 DIJON 03 80 72 64 98 www.irtess.fr	IRTS 1 rue Alfred de Vigny 25051 BESANCON Cedex 03 81 41 61 00 www.irts-fc.fr
	21 Côte d'Or	25 Doubs
Durée	2 ans	2 ans
Date de formation	Septembre à juin La formation est organisée • soit par l'IRTESS de Dijon (année impaire) • soit par l'IRTS de Besançon (année paire)	
Nombre de places	15 places prises en charge par le Conseil Régional pour les demandeurs d'emploi.	15 places prises en charge par le Conseil Régional pour les demandeurs d'emploi.
Inscriptions	Prochaine inscription début 2025 pour la rentrée de septembre 2025	1 à 2 périodes de recrutement selon les années
Dates Concours	<u>Écrit</u> : 24/08/23 (101€) (il faut 10/20 minimum pour accéder à l'oral) Annales sur www.irtess.fr/nos_formations/tisf/admission/Annales_épreuves_écrites <u>Oral</u> : 31/08/23 (115€)	<u>Écrit</u> : 13/03/24 (75 €) (il faut 10/20 minimum pour accéder à l'oral) <u>Oral</u> : 20/03/24 (sessions éventuelles en septembre en cas de places non pourvues à la sélection de printemps)
Epreuve d'admission	Commentaire de texte sur un sujet d'ordre général en lien avec des problèmes sociaux contemporains	Dissertation sur un sujet d'ordre général à partir d'un extrait de texte
Epreuve orale	Epreuve pour apprécier la motivation et l'aptitude du candidat à exercer le métier	
Coût de la formation		
Pour un demandeur d'emploi	<u>Coût</u> : gratuit car pris en charge par le Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté (350€/an de frais de scolarité). + 184€ de frais d'inscription pour chaque année <u>Rémunération</u> : • Pour les personnes bénéficiant d'allocations chômage, maintien des droits. Si les droits s'arrêtent en cours de formation, possibilité d'une allocation forfaitaire (RFF) qui prend le relais car TISF fait partie des métiers en tension. • Pour les personnes n'ayant pas de droits au chômage, pas de rémunération pendant la formation.	<u>Coût</u> : gratuit car pris en charge par le Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté (184€/an de frais de scolarité) <u>Rémunération</u> : • Pour les personnes bénéficiant d'allocations chômage, maintien des droits. Si les droits s'arrêtent en cours de formation, possibilité d'une allocation forfaitaire (RFF) qui prend le relais, car TISF fait partie des métiers en tension. • Pour les personnes n'ayant pas de droits au chômage, pas de rémunération pendant la formation.
Pour un salarié	13 680 € pour les 2 ans	13 718 € pour les 2 ans



présence d'un tiers entre des enfants placés et leurs parents). Je joue le rôle de médiatrice en étant présente. La rencontre peut avoir lieu dans un espace neutre ou au domicile des parents. »

Agathe : « les 1ères visites sont toujours assurées par le travailleur social référent. Ce n'est que lorsqu'il juge que l'enfant n'est pas en danger qu'une TISF peut le remplacer et faire l'accompagnement. Ce n'est qu'un samedi sur 2 maximum. »

L'écrit

Delphine : « à chaque renouvellement, tous les 6 mois, je dois rédiger un compte rendu pour faire le point sur la situation de la famille et fixer de nouveaux objectifs. Je dois aussi en rédiger un à chaque visite médiatisée. Ce sont des documents qui vont servir aux Juges et aux autres travailleurs sociaux. Les assistantes sociales me demandent mon avis, veulent savoir comment ça se passe dans la famille, si des progrès ont été accomplis. En cas de signalement de maltraitance, par un voisin par exemple, elles m'interrogent pour avoir ma vision des choses. Nous travaillons vraiment en collaboration. Je leur fais remonter certains besoins de la famille : un logement plus grand, des vêtements... Même si je suis seule au domicile, j'ai autour de moi de nombreuses personnes sur qui m'appuyer. C'est un métier où il faut à la fois être autonome, savoir prendre des initiatives et travailler en équipe. »

Agathe : « les bilans sont accessibles aux parents, il faut donc faire très attention au choix des mots. Une TISF doit rapporter des faits, expliquer, émettre des avis, mais ne jamais tomber dans le jugement. Elle prépare une 1ère version que je relis et réajuste, voire que je tape si c'est manuscrit. Sans être présente au domicile, je connais quand même bien les situations. Certains événements retranscrits sont préoccupants : une maman qui rend ses coups à son bébé, un père qui dit ne plus supporter ses enfants, un garçon qui subit le harcèlement de son père et de sa sœur... Quand les situations sont graves, on n'attend pas le bilan, on fait une note d'information transmise immédiatement aux services du Conseil Départemental pour tirer la sonnette d'alarme. Ce qui est frustrant, c'est que certaines décisions tardent parfois à être prises. Les TISF continuent d'intervenir dans des familles où les enfants sont clairement en danger. Elles participent tout comme moi aux commissions de protection de l'enfance où la situation est abordée et discutée. »

Des besoins de recrutement

Agathe : « les demandes de prise en charge sont de plus en plus nombreuses, nous sommes parfois obligés d'en refuser car nous n'avons pas assez de TISF. Nous aimerions en embaucher, mais c'est compliqué car nous n'avons pas forcément les moyens financiers pour le faire. Et quand nous recrutons, nous avons des difficultés à en trouver. Nous diffusons des offres via Pôle Emploi. Nous accueillons aussi tous les ans des stagiaires en 1ère ou 2ème année de TISF. »

	Adea formation(s) 12 rue du Peloux 01000 Bourg en Bresse 04 74 32 77 31 www.adea-formation.com		Ecole Rockefeller 4 avenue Rockefeller 69373 LYON Cedex 03 04 78 76 52 44 www.ecole-rockefeller.com	
Durée	2 ans		2 ans	
Date de rentrée	25 septembre 2024 au 30 juin 2026		16 septembre 2024 à juin 2026	
Nombre de places	20 places uniquement en alternance		30 places (possibilité de prise en charge par le Conseil Régional)	
Inscriptions	De début mars 2024 jusqu'à 5 jours avant la rentrée. Informations collectives 20/03/2024 à 14h et le 05/04/2024 à 10h		Du 4 mars au 10 mai 2024	
Dates Concours	<u>Écrit</u> : 17/04/2024 à 9h30 (54 €) <u>Oral</u> : entre avril et juin (142 €)		<u>Écrit</u> : du 16 avril au 4 juin 2024 Résultat le 12 juin 2024 <u>Oral</u> : 22, 24 mai et 18, 21, 28 juin 2024 Résultat le 2 juillet 2024 Aucun de frais de sélection	
Epreuve d'admission	2 Questions (réponse en 50 lignes chacune): Une sur un sujet d'ordre général à partir d'un extrait de texte et l'autre sur le métier en lui même		Epreuve pour évaluer le niveau de culture générale	
Epreuve orale	Epreuve pour apprécier la motivation et l'aptitude du candidat à exercer le métier			
Coût de la formation				
Pour un demandeur d'emploi	Uniquement en Alternance		<u>Coût</u> : prise en charge par le Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes <u>Rémunération</u> : les personnes ne bénéficiant pas d'allocations chômage peuvent faire une demande de bourse régionale	
Pour un salarié	Uniquement en Alternance		18 108 € pour les 2 ans	
	   		   	